

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°29 du 22 juillet 2011**

**PARTIE PERMANENTE**  
**Direction générale de l'armement (DGA)**

Texte n°1

**ERRATUM**

à la délégation de gestion du 7 avril 2011 entre la direction générale de la gendarmerie nationale du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration et la direction des opérations de la direction générale de l'armement du ministère de la défense et des anciens combattants.

*Du 5 juillet 2011*

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ARMEMENT : *direction des ressources humaines.*

**ERRATUM à la délégation de gestion du 7 avril 2011 entre la direction générale de la gendarmerie nationale du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration et la direction des opérations de la direction générale de l'armement du ministère de la défense et des anciens combattants.**

*Du 5 juillet 2011*

NOR D E F A 1 1 5 0 7 4 6 Z

---

*Texte modifié :*

Délégation de gestion du 7 avril 2011 (BOC N° 22 du 1er juin 2011, texte 2. ; BOEM 800.3).

*Référence de publication :* BOC N°29 du 22 juillet 2011, texte 1.

---

La délégation de gestion du 7 avril 2011 est modifiée comme suit :

Dans les visas.

Au lieu de :

« Vu le décret n° 2007-60 du 10 mai 2007 modifié, conférant la qualité d'ordonnateur secondaire à certains responsables de services du ministère de la défense en matière de programmes aéronautiques civils » ;

Lire :

« Vu le décret n° 2011-53 du 13 janvier 2011 conférant la qualité d'ordonnateur à certains responsables de service du ministère de la défense et des anciens combattants en matière de programmes aéronautiques civils ».